

Scala Sport : la gestion d'un patrimoine si particulier

Posté le 19-04-2018

[LinkedIn](#)

[Twitter](#)

[Facebook](#)

[Email](#)

[Imprimer](#)



Des carrières courtes, des revenus élevés, une fiscalité à optimiser. Ce sont en somme trois des principaux domaines que doit appréhender le sportif de haut niveau dans la gestion de son patrimoine. Guillaume Lucchini, président-fondateur de Scala Patrimoine, nous livre les clés d'accompagnement de cette clientèle aux besoins spécifiques.

C'est certainement l'un des secteurs les plus prometteurs des métiers de la gestion privée. L'accompagnement des sportifs de haut niveau, comme des artistes, revêt un parfum singulier dont peu d'acteurs ont fait leur spécialité. En effet, c'est une vue d'ensemble et l'intégration dans une chaîne de valeur calibrée qui verra les succès sportifs récompensés au long de la vie.

Composée de praticiens du droit du sport et de la fiscalité, les équipes de Scala Sport travaillent avec l'ensemble de son écosystème dans l'anticipation des enjeux liés à une

carrière courte. Guillaume Lucchini résume que « *les sportifs de haut niveau, comme les artistes, sont souvent exposés à des problématiques de flux financiers. L'ingénierie patrimoniale, couplée à une considération particulière du volet de la prévoyance, est à même de résoudre les interrogations qu'ils peuvent avoir.* »

Une vue d'ensemble nécessaire, doublée d'une indépendance marquée. Dans le parcours du sportif, différents intervenants entrent en jeu et « *la transparence est l'un des points forts d'un accompagnement réussi* », comme l'explique Guillaume Lucchini. Selon lui, un conseil indépendant ne « *devrait, par exemple, pas participer aux opérations de transfert de joueurs. Chaque acteur doit remplir la mission qui est la sienne. L'avocat négocie la partie contractuelle, l'agent doit agir dans les intérêts du sportif. Notre rôle, en tant que CGPI, est d'apporter notre expertise sur des points précis du contrat, notamment en matière d'assurance.*» Cette transparence se traduit directement dans le mode de rémunération du CGPI, sur la base d'honoraires définis, et non pas de commission déterminée « à la tête du client ».

Dans le prolongement des valeurs véhiculées par le sport, le cabinet s'est récemment doté d'un pôle dédié à la philanthropie, dirigé par Francis Charhon, ancien directeur général de la Fondation de France de 1992 à 2016. Des valeurs que Guillaume Lucchini souhaite également transmettre aux futures générations des métiers du patrimoine, dans le cadre des cours qu'il dispense aux étudiants du Master 2 de droit du sport de la faculté d'Aix-en-Provence.

Yacine Kadri

Vous avez apprécié cet article ? Likez Magazine Décideurs sur Facebook !

J'aime 1,6 K

[LinkedIn](#)

[Twitter](#)

[Facebook](#)

[Email](#)

[Imprimer](#)

[Lire plus d'actualités](#)